

RAPPORT D'AUDIT 2024



VOS INFORMATIONS

- **Nom du signataire:** LE POTAGER DE CHEZ NOUS
- **Vos coordonnées :** 06 69 10 52 82 - fx.moomx@gmail.com
- **Vos activités auditées :**
PRODUCTION VEGETALE(DA)

Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules(AP)
- **Accès à votre portail client en ligne :** <http://mon.ecocert.com>
- N° Utilisateur: 200461**
- Tous les certificats sont en ligne sur www.ecocert.fr*

VOS CONTACTS

- **Auditeur :**
POUSSE Emmanuelle
+33 6 76 37 12 61
emmanuelle.pousse@ecocert.com
- **Suivi de votre dossier :**
Service Certification
05 62 07 34 24
service.certification@ecocert.com

DONNÉES DE L'AUDIT

- **Référentiel de certification :** EU 2018/848 [FR]
- **Type d'audit :** Contrôle complet annuel (*Avec prise de rendez-vous*)
- **Auditeur :** POUSSE Emmanuelle
- **Opérateur audité :** EARL LE POTAGER DE CHEZ NOUS MOUMANEIX FRANÇOIS-XAVIER
9 Rue de la Billardièrre
28130 Hanches - FRANCE
- **Participant(s) à l'audit :** MOUMANEIX François-Xavier
- Date(s) d'audit :** 15/01/2024 de 13:00 à 16:05
- Prélèvement effectué:** OUI - NON

RÉSULTAT DE L'AUDIT

1. SURFACES DE L'EXPLOITATION

Surface en AB:	0,12 ha	Surface en conversion C1 (0-12 mois)	0,00 ha
Surface en conversion C3 (24-36 mois)	0,00 ha	Surface non convertie:	0,00 ha
Surface en conversion C2 (12-24 mois):	2,81 ha		

2. LISTE DE PRODUITS ET/OU SERVICES SOUMIS A LA CERTIFICATION

Culture, animaux, produits transformés	Surface ou nb	Unité	Classification
Abricots C2 au 15/03/2023			Conversion
Amandes C2 au 15/03/2023 - Amandier			Conversion
Artichauts	0,03	ha	Conversion
Autre C2 au 15/03/2023 - saule osier			Conversion
Autres fruits d'arbres C2 au 15/03/2023 - figuiers			Conversion
Autres fruits d'arbres C2 au 15/03/2023	0,07	ha	Conversion
Cassis/ Groseille/ Caseille			Conversion
Cerises C2 au 15/03/2023			Conversion
Coings C2 au 15/03/2023			Conversion
Jachère	0,03	ha	Biologique
Jachère	0,65	ha	Conversion
Légumes à cosse secs			Biologique

Légumes à cosse verts			Biologique
Légumes à fruit			Biologique
Légumes feuilles/tiges			Biologique
Légumes racine / bulbes			Biologique
Légumes, autres	0,08		Biologique
Légumes, autres C2 au 15/03/2023 - Maraîchage diversifié : ail, butternut, potimarron, haricot vert nain, chou, poireau,	0,49	ha	Conversion
Luzerne C2 au 15/03/2023	0,45	ha	Conversion
Noisettes C2 au 15/03/2023			Conversion
Noix C2 au 15/03/2023			Conversion
Pêches , Poires			Biologique
Plantes aromatiques et médicinales			Biologique
Plants à repiquer	0,01	ha	Biologique
Poires			Biologique
Pommes C2 au 15/03/2023	0,15	ha	Conversion
Prairie temporaire C2 au 15/03/2023	0,81	ha	Conversion
Prunes C2 au 15/03/2023			Conversion
Trèfle	0,16	ha	Conversion

 EU 2018/848 [FR]

Détaillant

Farines	Biologique
Légumes frais	Biologique
Œufs	Biologique

3. LISTE DES NON-CONFORMITÉS RELEVÉES DURANT L'AUDIT

NON-CONFORMITÉS POUVANT CONDUIRE À UNE DÉCISION DE CERTIFICATION DÉFAVORABLE

Pas de non-conformité

AUTRES NON-CONFORMITÉS

Pas d'autre non-conformité

4. OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR

Conditions d'audit

Audit annuel du 15/01/2024:

Pas de changements majeurs dans le système de production.

Pas de changements sur la surface exploitée.

Pas de produits transformés en 2023.

La petite parcelle de Coulomb n'a pas été exploitée en 2023.

Éléments consultés

Comptabilité (factures, statistiques) : Factures depuis le dernier audit

Déclarations PAC, MSA, CVI : Extraction PAC 2023

Descriptif de l'unité / activité : Présentation à l'oral

Exercice de traçabilité et comptabilité matière : Traçabilité sur l'achat de semences d'oignons blancs en 2023 et balance sur le semis d'épinard en septembre/octobre 2023

Fiches techniques ou étiquettes des MP, Intrants : Étiquettes des semences achetées en novembre 2023 pour saison 2024

Garanties fournisseurs : Certificat de conformité AGROSEMENS

Plan de l'exploitation (parcelles/photos/cadastre) : RPG

Suivi de culture (cahier, registre...) : Plan de culture et prévisionnel 2024

Visite parcelles : Parcelle de St Lucien

5. SIGNATURE DU RAPPORT D'AUDIT

Ce rapport est exclusivement destiné à ECOCERT France et à l'opérateur engagé, en vue de l'obtention d'une certification suivant le référentiel susmentionné. Il ne préjuge en aucun cas de la certification effective des produits de l'opérateur et ne doit pas être transmis à des tiers.

Par la signature de ce rapport, l'opérateur ou son représentant:

- Atteste exploiter, et ce à titre exclusif, les parcelles soumises au processus de certification et être en mesure, le cas échéant, de fournir tout élément permettant d'en justifier,
- Atteste qu'il n'exploite pas, que ce soit en bio ou en conventionnel, d'autres parcelles que celles soumises au processus de certification (cf liste des cultures au paragraphe 2 ci-dessus)
- Déclare avoir pris connaissance du rapport dans son intégralité et approuver son contenu, en particulier les éventuels écarts mentionnés au(x) paragraphe(s) ci-dessus.
- S'engage à mettre en place les actions correctives nécessaires dans les délais les plus brefs.



Les documents de certification seront dorénavant mis à votre disposition sur le portail client Ecocert exclusivement. Vous en serez informés par l'envoi d'un email à l'adresse que vous nous avez communiquée et indiquée ci-contre. Tout changement de cette adresse email devra nous être signalé dans les plus brefs délais.

Adresse email :
fx.moomx@gmail.com

Fait à : Hanches

le 15/01/2024

Pour Ecocert France

Nom de l'auditeur : POUSSE Emmanuelle

Pour le client

Nom du signataire: MOUMANEIX François-Xavier

Signature:



Signature:

